

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28815**

Intitulé

Licence : Licence Mention cinéma

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1	Président de l'université de Paris I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes, 321v Production à caractère artistique : Réalisation et scénario de cinéma et télévision (sauf création artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Concevoir, écrire et réaliser des projets audiovisuels (cinéma, télévision ; fiction, documentaire)

Evaluer le coût d'un projet, monter le dossier financier, chercher des partenaires de production

Effectuer des recherches documentaires nécessaires à l'élaboration conceptuelle d'un projet

Capacités attestées

Les diplômés sont capables de :

Présenter leur projet de façon ramassé aussi bien oralement que par écrit.

Analyser des œuvres en termes de traitement de mise en scène et de contenu.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Principalement : les secteurs de la **réalisation** et de la **production** cinématographique ; les secteurs de la conception et de la réalisation de programmes pour la télévision. (Tous les genres sont couverts : films de fiction, films documentaires, films publicitaires, conceptions et réalisation de programmes culturels et de divertissement.)

Mais aussi : les structures associatives développant des activités socio-éducatives, socio-culturelles en liaisons avec les partenaires locaux ; les établissements d'enseignement privé ou public ; la presse ; Exploitation cinématographique ; Animation des théâtres cinématographiques ; Audiovisuel ; Production et distribution cinématographique

Métiers du cinéma, de la télévision et de l'audiovisuel, notamment assistant de réalisation (fiction, documentaire) et de production, assistant scénariste, collaborateur de création, script(e), assistant technique à l'image et au son

Métiers de l'exploitation : Animateur de théâtres cinématographiques et, notamment, de salles d'art et d'essai

Métiers de la critique de cinéma et de télévision

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

E1106 : Journalisme et information média

K2105 : Enseignement artistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Mention Cinéma Parcours Cinéma : pratique et esthétique

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1

UE 1 - Histoire de l'art ; Philosophie de l'art ;

UE 2 - Le cinéma des origines ; Analyse de l'image cinématographique ; Techniques du cinéma ; Techniques du son

UE 3 - Culture et compétences numériques, C2i ; LV1 (au choix : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, FLE, italien, japonais, néerlandais, portugais ou russe) ; Module de méthodologie documentaire

Semestre 2

UE 1 - Histoire de l'art ; Philosophie de l'art

UE 2 - Le cinéma muet ; Etude de films muets ; Techniques et pratiques audiovisuelles ; Pratique de la photo

UE 3 - Technologie de médias ; LV1 (suite S1)

Semestre 3

UE 1 - Histoire de l'art ; Philosophie de l'art

UE 2 - Le cinéma parlant ; Etudes de films parlants ; Atelier pratique cinéma ; Pratique du montage

UE 3 - Pratiques artistiques autres (Arts plastiques/littérature / photo / théâtre) ; Langue vivante 1 ; Module de préprofessionnalisation

Semestre 4

UE 1 - Histoire de l'art : XIXe s. (+TD) + Philosophie de l'art (+TD) + Sciences humaines appliquées à l'art : cinéma et psychanalyse, cinéma et anthropologie (TD)

UE 2 - Le cinéma moderne + Esthétique et théories du cinéma + Atelier de réalisation (TD atelier) + Postproduction numérique (TD)

UE 3 - Pratiques artistiques autres (TD) + Langue vivante 1 (TD)

Semestre 5

UE 1 - Générique /12 ECTS : Histoire de l'art (3 ECTS) ;

Économie et droit du cinéma (3 ECTS) ; Le récit au cinéma (3 ECTS) ; L'analyse de séquences (3 ECTS)

UE 2 - Spécifique / 9 ECTS : Ateliers d'écriture (Pratique du scénario ; écriture multimédia ; écriture musicale) (3 ECTS) ; Analyse des formes audiovisuelles (analyse du cinéma d'avant-garde ; analyse du cinéma documentaire) (3 ECTS) ; Théorie et analyse de la télévision (3 ECTS)

UE 3 - Complémentaire / 9 ECTS : Atelier de conception d'un projet audiovisuel (3 ECTS) ; Direction de la photo (3 ECTS) ; Pratique d'une langue obligatoire (3 ECTS)

Semestre 6

UE 1 - Générique / 12 ECTS : Esthétique et poétique du film (4 ECTS) ; Sociologie de l'audiovisuel (4 ECTS) ; Le son au cinéma (4 ECTS)

UE 2 - Spécifique / 9 : Pratiques spécifiques (Direction d'acteur ; animation ; création sonore) (3 ECTS) ; Approches contemporaines (Approche du cinéma contemporain ; cinéma et nouveaux médias) (3 ECTS) ; Critique et analyse des films (La critique de film ; Étude d'un genre ou d'un cinéaste) (3 ECTS)

UE 3 - Complémentaire / 9 ECTS : Atelier de réalisation d'un projet audiovisuel (3 ECTS) ; Initiation à la production audiovisuelle (3 ECTS) ; Pratique d'une langue obligatoire (3 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Jury de VAE formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté dérogatoire pour la mention de licence : 2014-12-42.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002, jo du 27 avril 2002 (Réforme LMD création des licences)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://orive.univ-paris1.fr>

Autres sources d'information :

[Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](http://www.univ-paris1.fr)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 : Île-de-France - Paris (75) [12, place du Panthéon 75005 PARIS]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :